



Maire	D.G.

PROCÈS-VERBAL

Municipalité d'Ogden

Une séance ordinaire du conseil de la Municipalité de Ogden a eu lieu le 14 janvier 2019 à 19 heures à l'hôtel de ville situé au 70 chemin Ogden à Ogden.

PRÉSENTS :

Messieurs les conseillers Michael Sudlow et Jean R. Roy et mesdames les conseillères Claudette Dupras, Marie-Andrée Courval, Lise Rousseau et Sylvie Lefebvre

FORMANT QUORUM sous la présidence du maire Richard Violette. Madame Vickie Comeau, directrice générale et secrétaire-trésorière est également présente.

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE

Le maire Richard Violette déclare la séance ouverte. Il est 19 heures 1 minute.

2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

2019-01-001 Il est proposé par madame Sylvie Lefebvre
appuyé par madame Claudette Dupras
et résolu à l'unanimité

QUE l'ordre du jour soit adopté tel que présenté.

ADOPTÉE

3. ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX

3.1 Procès-verbal de la séance ordinaire tenue le 3 décembre 2018

2019-01-002 Il est proposé par madame Sylvie Lefebvre
appuyé par monsieur Michael Sudlow
et résolu à l'unanimité

QUE le conseil adopte le procès-verbal de la séance ordinaire tenue le 3 décembre 2018 tel que présenté.

ADOPTÉE

3.2 Procès-verbal de la séance ordinaire tenue le 10 décembre 2018 à 18h50

2019-01-003 Il est proposé par monsieur Jean R. Roy
appuyé par madame Claudette Dupras
et résolu à l'unanimité

QUE le conseil adopte le procès-verbal de la séance ordinaire tenue le 10 décembre 2018 à 18h50 tel que présenté.

ADOPTÉE

3.3 Procès-verbal de la séance ordinaire tenue le 10 décembre 2018 à 19h00

2019-01-004 Il est proposé par madame Sylvie Lefebvre
appuyé par madame Lise Rousseau
et résolu à l'unanimité

QUE le conseil adopte le procès-verbal de la séance ordinaire tenue le 10 décembre 2018 à 19h00 tel que présenté.

ADOPTÉE

4. PÉRIODE DE QUESTIONS

Il y avait une personne présente dans la salle. M. Hébert a fait des recommandations pour des grands objectifs à venir, soit l'internet haute vitesse et le rapprochement de la communauté. Il a



Maire	D.G.

PROCÈS-VERBAL Municipalité d'Ogden

aussi demandé si, en cas de panne d'électricité, on pourrait avoir quelqu'un qui vérifie si les gens ont besoin d'aide. Cela sera mentionné au chargé de projet en sécurité civile. M. Hébert demande aussi si la section de sa cour où le camion de déchets se tourne pourrait être déblayée par la municipalité. L'inspecteur en voirie demandera à Chris Bronson s'il pourrait le faire en même temps que le déneigement des bornes-sèches.

5. AFFAIRES PORTANT SUR LES SÉANCES ANTÉRIEURES

Il n'y a aucun sujet à traiter sous cette rubrique.

6. AMÉNAGEMENT, URBANISME ET DÉVELOPPEMENT

6.1 Dépôt du rapport forestier

La secrétaire d'assemblée dépose le rapport forestier pour le mois courant. Copie du rapport a été remis aux membres du conseil qui en prennent acte.

6.2 Dépôt du rapport d'urbanisme

La secrétaire d'assemblée dépose le rapport du département d'urbanisme pour le mois courant. Copie du rapport a été remise aux membres du conseil qui en prennent acte.

7. ENVIRONNEMENT & GESTION DES MATIÈRES RÉSIDUELLES

7.1 Compte rendu de la réunion du comité consultatif en environnement

La directrice générale dépose le compte rendu de la réunion du comité consultatif en environnement tenue le 12 décembre dernier.

7.2 Recrutement pour postes saisonniers

2019-01-005 Il est proposé par madame Lise Rousseau
appuyé par madame Claudette Dupras
et résolu à l'unanimité

QUE le conseil autorise la Directrice générale à embaucher deux étudiants/stagiaires au taux horaire de 15.00\$ pour la période du 6 mai au 16 août 2019, sujet à l'approbation de l'aide financière fournie par le programme Emplois d'Été Canada, pour combler les postes de Préposés à la protection de l'environnement, en l'annonçant soit dans les journaux et le Quatre-feuilles d'Ogden, ou par le biais d'un envoi en nombre.

ADOPTÉE

7.3 Déclaration citoyenne universelle d'urgence climatique

CONSIDÉRANT l'augmentation dans l'atmosphère des gaz à effet de serre (provenant de l'industrie, des transports, de l'agriculture et de la fonte du pergélisol), et l'augmentation de la température moyenne du globe qui, par sa vitesse, dérègle de façon sans précédent le climat mondial;

CONSIDÉRANT que tous les indicateurs scientifiques montrent que nous sommes en **crise climatique**, que nous nous dirigeons à court terme vers une **catastrophe** appelée « **bouleversement climatique abrupt et irréversible** » qui menace la civilisation et la Vie;

CONSIDÉRANT les actions inadaptées des acteurs politiques face à la situation dramatique qui se développe dangereusement;

CONSIDÉRANT que le conseil de sécurité de l'ONU qualifie le changement climatique d'amplificateur de menaces à la paix et à la sécurité.



Maire	D.G.

PROCÈS-VERBAL Municipalité d'Ogden

2019-01-006 Il est proposé par madame Marie-Andrée Courval
appuyé par monsieur Michael Sudlow
et résolu à l'unanimité

QUE la municipalité d'Ogden déclare que :

- nous sommes en crise climatique, et cette crise est un **état d'urgence climatique**.
- face aux risques qu'encourent les générations futures, cette crise climatique est maintenant un enjeu qui menace principalement les niveaux de sécurité suivants:

1 - Niveau économique

PARCE QUE la crise climatique expose les économies, les sociétés et les écosystèmes à de graves risques pouvant entraîner l'économie mondiale dans un effacement global.

Principales conséquences

Chute des revenus agricoles; diminution importante de la productivité de la pêche; augmentation des espèces envahissantes dans la foresterie et l'agriculture; chute du tourisme dans les zones touchées par le réchauffement extrême; hausses majeures du prix des denrées alimentaires; augmentation du chômage; chute du pouvoir d'achat; explosion des coûts de santé; effondrement des services publics; réduction des couvertures et hausse du prix des assurances; augmentation des inégalités.

2 - Niveau de la santé humaine

PARCE QUE l'activité humaine influe sur le climat mondial avec de graves répercussions pour la santé pouvant entraîner un effacement de la population mondiale.

Principales conséquences

Dégradation de la qualité de l'air liée à la hausse des températures; migrations d'insectes responsables d'infections et de dégradations de l'environnement; contamination biologique des réserves d'eau douce; diminution des réserves d'eau potable; multiplication des maladies cardio-respiratoires; augmentation des cancers, de la mortalité et de la morbidité dues aux coups de chaleur extrême; augmentation des risques de pandémie.

3 - Niveau alimentaire

PARCE QUE les changements climatiques provoquent de graves problèmes de sous-alimentation et des famines qui mettent en danger la vie de plus de 4 milliards d'êtres humains, créant les conditions de migrations massives et constituant une menace pour la sécurité alimentaire mondiale.

Principales conséquences

75% des sols de la planète sont endommagés, ce qui menace dangereusement les rendements des cultures et la productivité des terres agricoles; accroissement des précipitations violentes et des sécheresses sévères et persistantes qui détruisent les récoltes et accélèrent fortement la destruction des sols, causant une chute des stocks alimentaires terrestres mondiaux; l'acidification des océans qui affecte les stocks alimentaires marins; raréfaction généralisée des denrées alimentaires qui vont déstabiliser des populations entières.

4- Niveau environnemental

PARCE QUE l'Association américaine pour l'avancement des sciences nous avertit que « nos estimations révèlent un recul exceptionnellement rapide de la biodiversité au cours des derniers siècles, ce qui indique qu'une sixième extinction de masse est en cours », et que cet anéantissement biologique est causé principalement par la destruction des habitats naturels et l'accélération des bouleversements climatiques dues aux activités humaines.

Principales conséquences

Destruction de 80% de la couverture forestière mondiale affectant l'un des principaux puits de carbone ; destruction de 83% des mammifères sauvages ; disparition de 90% des gros poissons des océans ; taux d'extinction actuel de 100 à 1000 fois plus élevé que le taux naturel ; l'acidification des océans qui détruit les bases de la chaîne alimentaire océanique ; augmentation des zones mortes dans les océans ; fonte du couvert de glace arctique et antarctique qui dérègle sérieusement les courants océaniques ainsi que les températures mondiales affectant tous les écosystèmes.

5 - Niveau sécurité nationale et internationale

PARCE QUE l'O.N.U. affirme que les changements climatiques sont au coeur des questions de sécurité ayant le potentiel d'entraîner l'humanité dans des crises mondiales majeures.



Maire	D.G.

PROCÈS-VERBAL

Municipalité d'Ogden

Principales conséquences

Montée du niveau des océans mettant en danger les plus grandes villes côtières du monde; destruction d'habitats humains engendrant des guerres et entraînant des migrations massives déstabilisant des nations entières; manque de ressources alimentaires et d'eau douce générant des guerres civiles et interethniques qui affaiblissent les démocraties et multiplient les actes terroristes.

QUE face à tout cela, la municipalité d'Ogden déclare que :

- seules la reconnaissance de l'état d'urgence climatique et la mise en place de plans de transition d'urgence peuvent contrer un effondrement économique, une crise de santé publique, une pénurie alimentaire mondiale, un anéantissement de la biodiversité, et des crises de sécurité nationales et internationales d'ampleur sans précédent.
- parce que l'ONU reconnaît que le changement climatique implique que tous les pays doivent de toute urgence se dégager des énergies fossiles, et qu'il est trop tard pour une transition graduelle, cet état d'urgence climatique doit être déclaré sans délai, ce qui signifie appliquer toutes les solutions connues afin de réduire de toute urgence nos émissions de gaz à effet de serre. Pour ce faire, tous les plans de transformation social, économique et énergétique reconnus par la communauté scientifique, doivent être mis en marche immédiatement en utilisant toutes les ressources techniques, sociales et militaires afin de sortir de notre dépendance des énergies fossiles et déclencher la transition urgente vers une société neutre en carbone.

Afin d'éviter un bouleversement climatique abrupt et irréversible et ses conséquences catastrophiques l'état d'urgence climatique doit être reconnu maintenant.

ADOPTÉE

8. VOIRIE, TRANSPORT ET TRAVAUX PUBLICS

8.1 Dénéigement du circuit no. 1

CONSIDÉRANT QUE la compagnie 9185-8936 Québec Inc. est responsable du déneigement et du déglacage des chemins du circuit no. 1 à Ogden, d'après les termes de son contrat avec la Municipalité d'Ogden;

CONSIDÉRANT QUE suite à la tempête de pluie et de verglas du 28 décembre dernier, les chemins du circuit no. 1 étaient en très mauvaise condition. En effet, ce 28 décembre dernier, la compagnie 9185-8936 Québec Inc. n'a pas procédé au déglacage des chemins dès que les conditions l'exigeaient, malgré des appels téléphoniques faits par l'employé en voirie lui demandant de ce faire, de sorte que les chemins étaient très glacés et la sécurité du public a été mise en danger;

2019-01-007

Il est proposé par madame Sylvie Lefebvre
appuyé par madame Claudette Dupras
et résolu à l'unanimité

QUE le conseil confirme l'émission d'une première réprimande à la compagnie 9185-8936 Québec Inc. en date du 3 janvier 2019, pour avoir négligé de déglacer les chemins du circuit no. 1 le 28 décembre 2018 dès que les conditions l'exigeaient de sorte que les modalités prévues dans son contrat avec la Municipalité d'Ogden n'ont pas été respectées car les chemins étaient très glacés et la sécurité du public a été mise en danger.

ADOPTÉE

9. FINANCES

9.1 Liste des comptes payés

La secrétaire d'assemblée dépose la liste des comptes payés pendant le mois, conforme au règlement 2013-06 (dépenses incompressibles, incluant les salaires) et des comptes approuvés par résolution du conseil (dépenses autorisées). Copie de cette liste a été distribuée aux membres du conseil et est jointe aux présentes pour en faire partie intégrante.



Maire	D.G.

PROCÈS-VERBAL Municipalité d'Ogden

CONSIDÉRANT QUE le total des dépenses incompressibles et approuvées s'élève à 76,751.34\$ et les salaires s'élèvent à 24,674.43\$. Le total des dépenses payées pendant le mois s'élève donc à 101,425.77\$.

2019-01-008 Il est proposé par madame Lise Rousseau
appuyé par monsieur Jean R. Roy
et résolu à l'unanimité

QUE le conseil approuve la liste des comptes payés pendant le mois dont copie est jointe aux présentes pour en faire partie intégrante.

ADOPTÉE

9.2 Listes des comptes à payer

CONSIDÉRANT QUE le total des comptes à payer pour le mois courant est de 80,231.36\$;

2019-01-009 Il est proposé par madame Marie-Andrée Courval
appuyé par madame Claudette Dupras
et résolu à l'unanimité

QUE la liste des comptes à payer au 14 janvier dont copie est jointe aux présentes pour en faire partie intégrante, soit approuvée et que la directrice générale et secrétaire-trésorière en effectue le paiement.

ADOPTÉE

9.3 Taux de km remboursable en 2019

2019-01-010 Il est proposé par madame Sylvie Lefebvre
appuyé par monsieur Michael Sudlow
et résolu à l'unanimité

DE fixer le taux du km remboursable en 2019 à 0,50\$ pour les déplacements effectués pour le compte de la Municipalité.

ADOPTÉE

9.4 Lettres recommandées à certains propriétaires dont le compte est gravement en souffrance

CONSIDÉRANT QUE le conseil a pris connaissance de la liste des propriétaires endettés envers la Municipalité pour les taxes imposées en 2016;

CONSIDÉRANT QUE si ces montants en souffrance ne sont pas acquittés sans tarder, ces citoyens risquent de voir leurs propriétés mises en vente par la MRC Memphrémagog pour défaut de paiement de taxes;

2019-01-011 Il est proposé par madame Marie-Andrée Courval
appuyé par madame Claudette Dupras
et résolu à l'unanimité

QUE la commis administrative soit autorisée à contacter ces personnes par téléphone et la directrice générale soit autorisée à transmettre à ces personnes une lettre par la poste (ou s'il n'a pas été possible de rejoindre ces personnes par téléphone, une lettre recommandée) pour les aviser de la situation et qu'ils doivent obligatoirement prendre entente avec la Municipalité pour éviter que leur propriété ne soit vendue aux enchères pour défaut de paiement de taxes.

ADOPTÉE



Maire	D.G.

PROCÈS-VERBAL Municipalité d'Ogden

10. ADMINISTRATION

10.1 Renouvellement de l'abonnement à l'ADMQ

2019-01-012 Il est proposé par madame Lise Rousseau
appuyé par madame Claudette Dupras
et résolu à l'unanimité

QUE l'abonnement de la directrice générale à l'ADMQ soit renouvelé pour l'année 2019 au montant de 880.33\$ incluant les taxes et l'assurance, et que l'émission d'un chèque soit autorisée à l'ordre de l'ADMQ en guise de paiement de cette dépense.

ADOPTÉE

10.2 Dons

2019-01-013 Il est proposé par madame Marie-Andrée Courval
appuyé par madame Claudette Dupras
et résolu à l'unanimité

QUE le conseil autorise le paiement des dons suivants:

Société d'agriculture du comté de Stanstead (exposition d'Ayer's Cliff).....	75\$
CAB Rediker.....	1,000\$
Musée Colby-Curtis	250\$
Croix-rouge canadienne	160\$
Parc Weir.....	2,000\$
Memphrémagog Conservation Inc.	500\$
Sentier Massawippi	500\$
Fondation de l'Hôpital Memphrémagog.	1,000\$
Frontier Animal Society.....	1,000\$
Club de Soccer de Stanstead.....	500\$
Canton de Stanstead (Fête Nationale).....	150\$
Centre Santé Vallée Massawippi.....	1,000\$
Bibliothèque Haskell.....	1,000\$
Phelps Helps	1,250\$
Cercle des Fermières de Stanstead.....	600\$
Fondation Cégep de Sherbrooke.....	200\$
École Jardin-des-Frontières (projet cour d'école).....	500\$
Borderline Players.....	250\$

QU'une contribution supplémentaire au montant de 1,200\$ soit octroyée à la bibliothèque Haskell.

QU'une contribution financière au montant de 3,000\$ soit octroyée au Comité du patrimoine d'Ogden pour ses activités en 2019.

QU'une contribution financière au montant de 2,500\$ soit octroyée à SCENE pour ses activités en 2019.

ADOPTÉE

10.3 Demande de subvention dans le cadre du programme Canada Emploi-Été

2019-01-014 Il est proposé par madame Sylvie Lefebvre
appuyé par madame Lise Rousseau
et résolu à l'unanimité

QUE le conseil autorise la Directrice générale à déposer une demande de subvention dans le cadre du programme Canada Emploi-Été pour défrayer une partie des salaires des deux étudiants embauchés durant la période estivale pour réaliser certains projets environnementaux.

QUE la demande de subvention fasse référence au salaire horaire et au nombre d'heures prévues au budget 2019.

ADOPTÉE



Maire	D.G.

PROCÈS-VERBAL Municipalité d'Ogden

10.4 Renouvellement de l'adhésion annuelle à Québec Municipal

2019-01-015 Il est proposé par monsieur Jean R. Roy
appuyé par madame Lise Rousseau
et résolu à l'unanimité

QUE le conseil autorise le renouvellement de l'adhésion annuelle à Québec Municipal pour l'année 2019 au montant de 168.30\$, taxes en sus.

ADOPTÉE

10.5 Fermeture du centre bancaire CIBC situé au 34, rue Principale à Stanstead (secteur Beebe) et déménagement à Ayer's Cliff

CONSIDÉRANT QUE le centre bancaire CIBC annonçait la fermeture prochaine de son centre à Stanstead, secteur Beebe et que celui-ci sera déménagé au centre existant d'Ayer's Cliff situé au 1110, rue Principale;

CONSIDÉRANT QU'une rencontre communautaire organisée par le centre bancaire CIBC aura lieu le mardi, 12 mars 2019 de 19 h à 21 h, à l'école primaire Sunnyside située au 441, rue Dufferin, à Stanstead;

CONSIDÉRANT QUE cette rencontre permettra à la clientèle, mais aussi à la communauté de rencontrer les représentants de la CIBC afin de partager leurs inquiétudes et de poser leurs questions;

CONSIDÉRANT QUE le conseil éprouve des préoccupations à l'égard de cette fermeture et souhaite que les dirigeants analysent des alternatives pour ne pas nuire au service offert à la population;

2019-01-016 Il est proposé par monsieur Michael Sudlow
appuyé par madame Sylvie Lefebvre
et résolu à l'unanimité

QUE le conseil de la municipalité d'Ogden demande au centre bancaire CIBC de reconsidérer leur décision de fermer le centre situé à Stanstead ou d'étudier des alternatives moins préjudiciables à la population.

ADOPTÉE

10.6 Achat d'un nouveau photocopieur pour le bureau municipal

CONSIDÉRANT QUE le vieux photocopieur au bureau municipal doit être remplacé;

CONSIDÉRANT QUE la compagnie Mégaburo offre un photocopieur Canon IRA C3325 à la municipalité pour le prix de 3,495.00\$, taxes en sus;

2019-01-017 Il est proposé par madame Claudette Dupras
appuyé par madame Lise Rousseau
et résolu à l'unanimité

QUE le conseil autorise l'achat du photocopieur Canon IRA C3325 pour le prix de 3,495.00\$, taxes en sus.

QUE le conseil autorise l'utilisation du fonds de roulement de la municipalité pour payer pour ce photocopieur.

ADOPTÉE

10.7 Droit de veto – résolution 2018-12-269

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal adoptait le 3 décembre 2018 la résolution numéro 2018-12-269;

CONSIDÉRANT QUE Monsieur le maire a exercé son droit de veto relativement à cette résolution;



Maire	D.G.

PROCÈS-VERBAL Municipalité d'Ogden

CONSIDÉRANT QUE l'article 142 du *Code municipal du Québec* prévoit que dans de telles circonstances, la résolution doit à nouveau être soumise à la considération du conseil;

2019-01-018 Il est proposé par madame Sylvie Lefebvre appuyé par madame Marie-Andrée Courval et résolu à l'unanimité

D'approuver la résolution numéro 2018-12-269 telle qu'elle a été adoptée le 3 décembre 2018.

ADOPTÉE

10.8 Service regroupé intermunicipal en ingénierie

CONSIDÉRANT QUE la MRC du Val-Saint-François a réalisé une étude concernant la mise en commun d'un service d'ingénierie inter MRC intégrant le territoire de la MRC de Memphrémagog et la MRC de Coaticook;

CONSIDÉRANT QU'un service d'ingénierie à terme permettra d'offrir du soutien et de l'accompagnement ainsi que la réalisation de mandats en ingénierie auprès des municipalités signataires de l'entente intermunicipale;

CONSIDÉRANT QUE la MRC du Val-Saint-François a présenté les résultats de cette étude de mise en commun d'un service d'ingénierie dans les trois MRC;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité d'Ogden a signalé par courriel le 19 novembre 2018 son intention d'être incluse dans le montage financier du service regroupé en ingénierie;

CONSIDÉRANT QUE la MRC du Val-Saint-François a préparé le montage financier du service d'ingénierie sur la base du nombre de municipalités ayant signalé leur intérêt dans le courriel d'intention transmis à la fin novembre 2018;

CONSIDÉRANT QUE les municipalités ayant confirmé leur intérêt veulent se positionner officiellement sur leur adhésion lors de la transmission du montage financier final, avant la signature de l'entente intermunicipale;

CONSIDÉRANT QUE le financement du service d'ingénierie regroupé est basé sur une quote-part partagée entre les municipalités et MRC membres permettant d'assumer les frais fixes du service et sur le principe utilisateur-payeur à coût très avantageux pour les municipalités;

CONSIDÉRANT QU'une banque de 15 heures la première année et 10 heures les années subséquentes devra obligatoirement être prise et incluse dans la quote-part afin de permettre au service d'ingénierie de rencontrer les municipalités et planifier leurs besoins annuels;

CONSIDÉRANT QUE les modalités telles que la durée de l'entente intermunicipale et la méthode de priorisation des travaux seront convenues entre les municipalités ayant adhéré au service;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité d'Ogden est intéressée à participer au projet de service d'ingénierie regroupé, le tout à être confirmé par la signature de l'entente intermunicipale;

CONSIDÉRANT QU'en dépit de la volonté des parties, certains éléments hors du contrôle des MRC ou municipalités peuvent avoir une influence sur la réalisation du projet tel que la disponibilité de la main-d'œuvre;

2019-01-019 Il est proposé par madame Lise Rousseau appuyé par madame Claudette Dupras et résolu à la majorité, le conseiller M. Michael Sudlow ayant manifesté sa dissidence

QUE la municipalité d'Ogden accepte d'être intégrée au montage financier final du service regroupé intermunicipal en ingénierie, aux conditions proposées et selon le montage financier présenté.

QUE la municipalité d'Ogden acceptera de participer à une rencontre pour définir et établir les modalités de l'entente intermunicipale du service d'ingénierie.

QU'une copie de la présente résolution soit transmise à la MRC du Val-Saint-François et la MRC de Memphrémagog.

ADOPTÉE



Maire	D.G.

PROCÈS-VERBAL Municipalité d'Ogden

10.9 Renouvellement de l'assurance de la Municipalité

CONSIDÉRANT QUE la municipalité a reçu sa facture annuelle du Groupe Ultima Inc pour la couverture assurance couvrant l'année 2019;

CONSIDÉRANT QUE le coût total est de 12,705.00\$ taxes incluses;

2019-01-020 Il est proposé par madame Marie-Andrée Courval
appuyé par monsieur Jean R. Roy
et résolu à l'unanimité

QUE le conseil autorise le paiement du renouvellement de l'assurance de la municipalité au montant maximal de 12,705.00\$ taxes incluses.

ADOPTÉE

10.10 Formation pour le conseil

CONSIDÉRANT QUE la Fédération Québécoise des Municipalités (FQM) offre la formation suivante aux élus : « Les leviers financiers de la gestion des matières résiduelles », et que les membres du conseil souhaitent suivre cette formation;

CONSIDÉRANT QUE cette formation se tiendra en ligne le 14 mars 2019 et que le coût est de 80.00\$, taxes en sus;

2019-01-021 Il est proposé par madame Sylvie Lefebvre
appuyé par monsieur Michael Sudlow
et résolu à l'unanimité

QUE le conseil autorise les membres du conseil à participer à cette formation se tenant le 14 mars 2019 au coût total de 80.00\$, taxes en sus.

ADOPTÉE

11. LOISIRS ET CULTURE

11.1 Café Saint-Valentin

CONSIDÉRANT QUE le Comité de loisirs d'Ogden cherche à organiser des activités qui pourront rassembler les gens sur le territoire d'Ogden;

CONSIDÉRANT QU'un café Saint-Valentin sera offert par le Comité de loisirs d'Ogden à l'hôtel de ville le 13 février 2019;

CONSIDÉRANT QUE cette activité sera offerte gratuitement aux résidents d'Ogden et que le coût maximal de cette soirée sera de 200\$;

2019-01-022 Il est proposé par madame Lise Rousseau
appuyé par madame Claudette Dupras
et résolu à l'unanimité

QUE le conseil autorise la dépense maximale de 200\$ pour ce café Saint-Valentin.

ADOPTÉE

12. SÉCURITÉ PUBLIQUE

12.1 Mise à niveau du plan de sécurité civile

CONSIDÉRANT QUE la mise à jour du plan de sécurité civile de la Municipalité d'Ogden a été faite en 2018 et le plan doit maintenant être mis à niveau pour la protection des citoyens;

CONSIDÉRANT QUE le chargé de projet en sécurité civile, M. Raymond Gagné, a fourni une offre de service pour 2019 pour la mise à jour et mise à niveau du plan de sécurité civile comme



Maire	D.G.

PROCÈS-VERBAL Municipalité d'Ogden

prévu au programme d'implantation et de maintien du plan, jumelé à une activité de formation/exercice de l'OMSC, au montant de 2,984.00\$, taxes en sus;

2019-01-023 Il est proposé par madame Marie-Andrée Courval
appuyé par madame Sylvie Lefebvre
et résolu à l'unanimité

QUE la Municipalité d'Ogden accepte l'offre de service pour la mise à niveau du plan de sécurité civile 2019 faite par M. Raymond Gagné, au coût de 2,984.00\$, taxes en sus.

ADOPTÉE

12.2 Achat d'un nouveau EpiPen

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité doit acheter un nouveau EpiPen pour le bureau municipal car celui présentement au bureau expire en février 2019;

CONSIDÉRANT QUE le coût d'un nouveau EpiPen est d'environ 100.00\$;

2019-01-024 Il est proposé par madame Sylvie Lefebvre
appuyé par madame Claudette Dupras
et résolu à l'unanimité

QUE le conseil autorise l'achat d'un nouveau EpiPen pour un montant maximal de 120.00\$.

ADOPTÉE

12.3 Adoption du budget 2019 – Régie intermunicipale de prévention et de protection incendie Memphrémagog Est

CONSIDÉRANT QUE la Régie intermunicipale de prévention et de protection incendie Memphrémagog Est présente un budget équilibré pour l'année 2019;

CONSIDÉRANT QUE la quote-part de la municipalité de Ogden sera de 103 663.03\$;

2019-01-025 Il est proposé par madame Lise Rousseau
appuyé par madame Claudette Dupras
et résolu à l'unanimité

QUE le budget de la Régie intermunicipale de prévention et de protection incendie Memphrémagog Est est adopté tel que présenté.

ADOPTÉE

13. RÉGLEMENTS ET POLITIQUES INTERNES

13.1 Adoption – Règlement n° 2019.01 intitulé Règlement n° 2019.01 concernant le taux de taxation, les tarifs et les conditions de perception pour l'exercice financier 2019

CONSIDÉRANT QU'un avis de motion a été dûment donné par madame la conseillère Marie-Andrée Courval à la séance extraordinaire du conseil tenue le 10 décembre 2018 à 18 heures 50;

CONSIDÉRANT QUE le dépôt du projet de règlement a été fait à la séance extraordinaire du conseil tenue le 10 décembre 2018 à 18 heures 50;

CONSIDÉRANT QUE ce règlement n° 2019.01 aura pour objet de fixer le taux de taxation, les tarifs et les conditions de perception pour l'exercice financier 2019;

CONSIDÉRANT QU'une dispense de lecture dudit règlement est demandée afin d'alléger la procédure d'adoption;

2019-01-026 Il est proposé par madame Lise Rousseau
appuyé par monsieur Jean R. Roy
et résolu à l'unanimité

QUE le règlement no. 2019.01 intitulé «Règlement n° 2019.01 concernant le taux de taxation, les tarifs et les conditions de perception pour l'exercice financier 2019» est adopté.



Maire	D.G.

PROCÈS-VERBAL

Municipalité d'Ogden

ADOPTÉE

13.2 Dépôt – Projet de Règlement n° 2019.02 concernant le traitement du maire et des conseillers de la municipalité d'Ogden

Madame la conseillère Lise Rousseau a donné avis de motion qu'à une prochaine séance du conseil, un règlement concernant le taux de taxation, les tarifs et les conditions de perception pour l'exercice financier 2019 sera présenté pour adoption.

Ce règlement aura pour objet d'augmenter les salaires et allocations de dépenses des membres du conseil de la municipalité d'Ogden afin de palier à l'imposition des allocations de dépenses qui débutera au niveau fédéral en 2019.

Une dispense de lecture dudit règlement est demandée afin d'alléger la procédure d'adoption. Une copie dudit projet de règlement est déposée par madame la conseillère Marie-Andrée Courval et copie est remise aux membres du conseil, le tout conformément à la loi.

13.3 Avis de motion – Règlement relatif à la gestion des matières résiduelles

Madame la conseillère Sylvie Lefebvre donne avis de motion qu'à une prochaine séance du conseil, un règlement concernant la gestion des matières résiduelles sera présenté pour adoption.

Ce règlement aura pour objet de réglementer la gestion des matières résiduelles sur le territoire de la Municipalité d'Ogden.

Une dispense de lecture dudit règlement est demandée afin d'alléger la procédure d'adoption. Une copie dudit projet de règlement est remise aux membres du conseil, le tout conformément à la loi.

13.4 Dépôt – Projet de Règlement n° 2019.03 relatif à la gestion des matières résiduelles

Madame la conseillère Sylvie Lefebvre a donné avis de motion qu'à une prochaine séance du conseil, un règlement concernant la gestion des matières résiduelles sera présenté pour adoption.

Ce règlement aura pour objet de réglementer la gestion des matières résiduelles sur le territoire de la Municipalité d'Ogden.

Une dispense de lecture dudit règlement est demandée afin d'alléger la procédure d'adoption. Une copie dudit projet de règlement est déposée par madame la conseillère Sylvie Lefebvre et copie est remise aux membres du conseil, le tout conformément à la loi.

14. RAPPORT DU MAIRE ET RAPPORT DE LA MRC DE MEMPHRÉMAGOG

14.1 Divers dossiers

Le maire mentionne que la caractérisation des déchets faite par la municipalité confirme qu'Ogden a toujours un problème avec le compostage, et qu'il y a un taux élevé de gaspillage alimentaire à l'automne quand les saisonniers quittent.

14.2 Divers dossiers de la MRC de Memphrémagog

Le maire a assisté à la rencontre des maires à la MRC le 12 décembre dernier. Il a mentionné que la MRC essaye de trouver une autre formule que la RFU pour calculer les frais à payer à la SQ.

15. LISTE DE CORRESPONDANCE

La liste de la correspondance reçue pendant le mois a été déposée et est jointe au procès-verbal pour en faire partie intégrante.



Maire	D.G.

PROCÈS-VERBAL Municipalité d'Ogden

16. PÉRIODE DE QUESTIONS

M. Hébert a mentionné que la MRC organise des consultations pour le développement de la région. Il a aussi remarqué l'erreur sur le calendrier de collecte, et il a fait un résumé des activités de SCENE au courant de l'année 2018.

2019-01-027 17. LEVÉE DE LA SÉANCE

La conseillère Lise Rousseau propose la levée de la séance, tous les points à l'ordre du jour ayant été traités. Il est 19 heures 36 minutes.

Richard Violette
Maire

Vickie Comeau
Directrice générale et secrétaire-trésorière

Je, Richard Violette, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142(2) du Code municipal.